

Livret Jeun'Avenir

Contrat individuel d'assurance sur la vie libellé
en euros et/ou en unités de compte

Pour ses premiers pas dans l'épargne

Réservé aux jeunes
jusqu'à 28 ans inclus



L'assurance d'un esprit de famille



POURQUOI ÉPARGNER LE PLUS TÔT POSSIBLE ?

On pense souvent qu'on a le temps pour épargner.

On attend les premiers projets à réaliser mais il est parfois un peu tard ...

Savez-vous qu'en ouvrant un contrat d'assurance-vie à vos enfants et petits-enfants dès la naissance ou les premières années, vous les aidez à concrétiser leurs projets de demain ?

Apprenez à vos enfants à gérer leur argent dès le plus jeune âge !

Ouvrir un contrat à vos enfants et petits-enfants vous permettra de :

- mettre de côté de façon régulière,
- anticiper les besoins d'argent (voyages, ...),
- financer les études,
- préparer les projets d'avenir (permis, installation, ...).



Avec le Livret **Jeun'Avenir**, apprenez à vos enfants à gérer leur argent dès le plus jeune âge.

Un contrat simple...

- Des versements libres.
- Le choix entre plusieurs possibilités d'investissement.
- Une épargne disponible à tout moment.

... et avantageux

- Aucuns frais sur les versements.
- Le cadre fiscal d'exception de l'assurance-vie.

Le choix entre :

- une gestion profilée : définissez le profil adapté à votre stratégie de placement,
- une gestion libre : vous gérez votre épargne librement parmi une sélection de supports d'investissement.

LA FRANCE
MUTUALISTE
EST PARTENAIRE DE



Écrire... Compter... Gérer !

L'Institut pour l'Éducation Financière du Public propose des informations utiles à la compréhension des aspects financiers de la vie d'un étudiant ou d'un jeune actif et aide les enfants à découvrir de manière amusante le monde de la finance.

Rendez-vous sur :
www.lafinancepourtous.com

Le Livret Jeun'Avenir, les premiers pas dans l'épargne pour les jeunes⁽¹⁾



Marie,
née en 1980

“ Je veux le meilleur pour ma fille. Dès sa naissance, je lui ai ouvert un contrat Livret Jeun'Avenir pour commencer à mettre de l'argent de côté pour elle. Les vacances, le permis, la première voiture, je suis sûre qu'elle aura bien des projets à financer dans quelques années.

C'est plus simple pour moi de verser tous les mois une petite somme qui lui est réservée et qui fructifie. C'est aussi ça être parent. L'aider à réaliser ses premiers projets et lui apprendre à gérer son argent.

”

Les témoignages sont inspirés de propos tenus par nos adhérents.

Un contrat accessible

Le versement à l'adhésion est de 70 € minimum ou le montant des versements programmés si ces derniers sont mis en place dès l'adhésion (20 € minimum pour un prélèvement automatique mensuel - 50 € minimum pour les périodicités trimestrielles ou semestrielles).

Des versements complémentaires sont possibles à tout âge et à tout moment (30 € minimum).

Le plafond maximum de versement est fixé à 15 000 €.

Vous pouvez vous constituer une épargne régulière et adaptée à vos besoins.

Deux possibilités d'investissement

La gestion profilée : vous choisissez le profil de gestion le plus adapté à vos attentes en matière d'épargne et vous vous libérez des contraintes de gestion (sélection des supports d'investissement et répartition de votre épargne).

La gestion libre : vous gérez votre contrat en toute autonomie parmi une sélection de 8 supports d'investissement dont un fonds en euros. Vous avez la possibilité de modifier, à tout moment, par arbitrage, la répartition de votre épargne, entre les différents fonds.

Des frais réduits

Aucuns frais ne sont prélevés sur les versements.

Les frais annuels de gestion sont de 0,77% de la valeur de l'épargne constituée.

Après 4 arbitrages gratuits dans l'année, les frais d'arbitrage sont de 0,45% sur le montant arbitré.

Une épargne disponible à tout moment

Un rachat avec un montant minimum de 100 € sous réserve de laisser en permanence au moins 70 € sur le contrat.

Une avance avec un montant minimum de 150 € (uniquement sur le support en euros).

Des retraits programmés avec un montant minimum de 100 € pour bénéficier de revenus réguliers.

Des choix multiples au terme du contrat

La prorogation aussi longtemps que vous le souhaitez.

Le retrait partiel ou total.

Les retraits programmés.

Le transfert sans frais sur un autre contrat de La France Mutualiste.

Sur 3 ans
2015 à 2017 :
7,17%*

Sur 5 ans
2013 à 2017 :
13,85%*

Rendement du fonds en euros

2,018%*
en 2017

* Brut de prélèvements fiscaux et sociaux et net de frais de gestion du contrat.

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

(1) Jusqu'à 28 ans inclus.

Livret Jeun'Avenir

Le choix entre plusieurs possibilités d'investissement

La gestion profilée

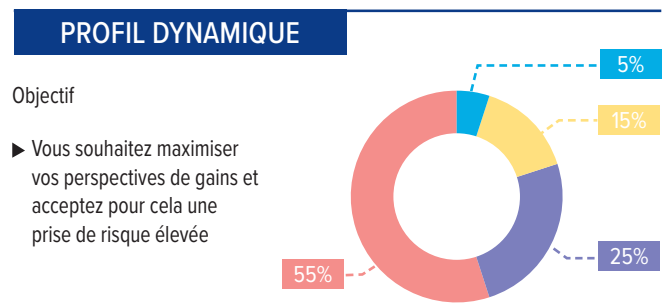
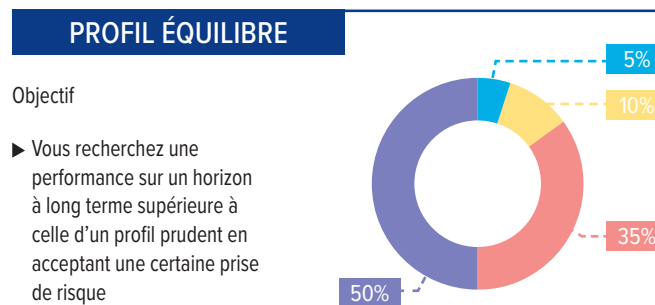
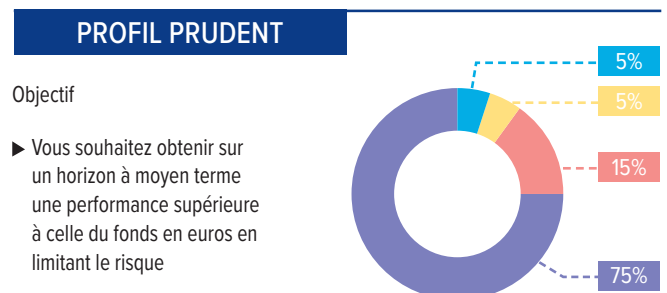
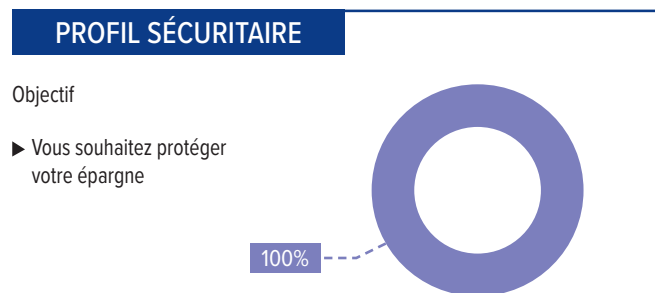
Définissez le profil adapté à votre stratégie de placement

Les atouts

- une gestion gratuite clés en main,
- La France Mutualiste a sélectionné pour vous des supports d'investissement et se charge de la répartition de votre épargne,
- vous pouvez réorienter progressivement votre épargne vers les marchés financiers avec l'option « Investissement progressif ».

La gestion profilée est faite pour vous

Vous n'avez pas le temps et l'envie de gérer l'allocation financière de votre contrat d'assurance-vie.



■ Fonds en euros
 Fonds en unités de compte* : ■ Actions internationales (Ecofi Enjeux Futurs) ■ Immobilier (Martin Maurel Pierre Capitalisation) ■ Inflation (La Française Euro Inflation)

La gestion libre

Gérez librement votre épargne en choisissant parmi :

- 7 supports d'investissement en unités de compte* issus des meilleures sociétés de gestion, pour vous offrir un accès diversifié aux marchés financiers, et
- le fonds en euros de La France Mutualiste.

Des options gratuites pour piloter votre épargne

- **Arbitrage de sécurisation progressive**
Arbitrage automatique en vue de sécuriser progressivement l'épargne à l'approche d'un terme que l'adhérent fixe librement.
- **Dynamisation des plus-values**
Arbitrage automatique de la plus-value constatée sur le fonds en euros vers un ou plusieurs fonds en unités de compte.

CATÉGORIE	LIBELLÉ DU FONDS	NOTATION**
OBLIGATIONS		
Europe	CamGestion Obligations Europe	★★★★★
Inflation	La Française Euro Inflation	★★★★
FLEXIBLE		
Fonds d'allocation	Sextant Grand Large	★★★★★
ACTIONS		
Immobilier	Martin Maurel Pierre Capitalisation	★★★★★
États-Unis	CPR USA	★★★★★
Internationales	Ecofi Enjeux Futurs	★★★★★
Europe	OFI RS European Growth Climate Change	★★★★

* La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers.

** Source : société d'analyse financière Quantalys - 06/03/2018 - Plus d'informations sur www.quantalys.com.

Le Livret Jeun'Avenir, bénéficie du régime fiscal avantageux de l'assurance-vie⁽¹⁾



Guillaume,
née en 1995

“ Avec le Livret Jeun'Avenir, tout est simple : il suffit de 70 € pour l'ouvrir et je peux y verser jusqu'à 15 000 €.

Mes versements sont libres, et mes économies restent disponibles à tout moment ! ”

FISCALITÉ EN CAS DE RACHAT

1. L'impôt sur le revenu :

- Seuls les intérêts contenus dans le rachat sont soumis à l'impôt sur le revenu.
- Les intérêts attachés à des versements effectués depuis le 27 septembre 2017 sont désormais soumis au nouveau prélèvement forfaitaire unique (PFU) et la fiscalité des intérêts attachés à des versements antérieurs reste inchangée (et restent, sur option, soumis à un prélèvement forfaitaire libératoire).

Primes versées...	entre le 1 ^{er} janvier 1998* et le 26 septembre 2017	à compter du 27 septembre 2017		
		Contrat inférieur à 8 ans	Contrat supérieur ou égal à 8 ans...	
			...jusqu'à 150 000 € de versements**	...au-delà de 150 000 € de versements**
Modalités d'imposition des produits	IR ou PFL 35 % pour un contrat < 4 ans, 15 % de 4 ans à ≤ 8 ans et de 7,5 % à partir de 8 ans (+17,2% de prélèvements sociaux)	IR ou PFU de 12,8 % (+17,2% de prélèvements sociaux)	IR ou PFU de 7,5 %*** (+17,2% de prélèvements sociaux)	IR ou PFU de 12,8 %*** (+17,2% de prélèvements sociaux)

IR : Impôt sur le Revenu PFL : Prélèvement Forfaitaire Libératoire PFU : Prélèvement Forfaitaire Unique

*à compter du 26 septembre 1997 pour les versements supérieurs à 30 490€

** cumul des versements bruts non rachetés de l'ensemble des contrats de l'assuré au 31/12/N-1 du rachat

*** l'abattement (4 600 € / 9 200 €) est imputé en priorité sur les intérêts attachés aux versements antérieurs au 27 septembre 2017 puis sur les intérêts attachés aux versements depuis cette date sur la fraction taxable à 7,5 % puis sur celle imposable à 12,8 %.

À NOTER : les intérêts peuvent être ajoutés aux autres revenus pour les soumettre au barème progressif, à condition, pour ceux attachés à des versements effectués à compter du 27 septembre 2017, de choisir ce mode d'imposition pour l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers et plus-values de placements financiers.

2. Les prélèvements sociaux : 17,2 %

Ils sont constitués par la Contribution Sociale Généralisée (CSG - 9,9 %), la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS - 0,5 %), le prélèvement social (4,8 %) et le prélèvement de Solidarité (2%). Ils sont prélevés sur les intérêts contenus dans les retraits, inscrits chaque année sur le fonds en euros ou lors de la transmission du capital en cas de décès.

En cas de décès, le capital est transmis hors succession, dans les conditions fiscales avantageuses de l'assurance-vie⁽¹⁾.

En cas de moins-value constatée, l'épargne est protégée par une garantie plancher qui permet, en cas de décès avant votre 75^e anniversaire, le versement au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), d'un montant au moins égal aux versements.

(1) Législation en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Un conseiller expert qui vous connaît, présent dans les moments importants

C'est ça, l'esprit de famille.

Épargne, assurance-vie, retraite, transmission entre générations

Pour concevoir nos solutions d'épargne mutualiste, nous avons pris en compte vos grands moments de vie.

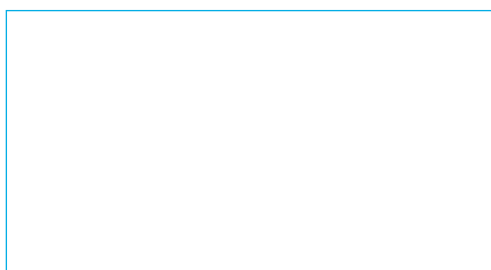
Dans tous vos projets, La France Mutualiste vous accompagne avec des solutions performantes et des conseils stratégiques pour choisir les bonnes options financières, successorales ou fiscales et envisager l'avenir avec sérénité.

Enfants, parents, grands-parents, quel que soit votre objectif, vous êtes sûr d'être suivis par un conseiller qui vous connaît.



Tour Pacific, 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - 01 40 53 78 00

www.lafrancemutualiste.fr



Rejoignez-nous !



Les héros du quotidien
par La France Mutualiste



La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.